

Le DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le DICRIM est un **document réalisé par le maire et consultable en mairie** qui a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur :

- * les risques naturels et technologiques,
- * les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre,
- * les moyens d'alerte en cas de risque.

Il indique aussi les consignes de sécurité individuelles à respecter. Ces consignes doivent faire l'objet d'une campagne d'affichage organisée par le maire et à laquelle sont associés certains propriétaires.

Vous pouvez consulter le DICRIM de notre commune sur le fichier suivant:

«DICRIM MAURESSAC.pdf»